

### RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CEKA BOND

Code des commerces : CBOND

UFI: E720-30D9-P00S-VH98

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

adhésif anaérobie

Secteurs d'utilisation:

Domaine public[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nobil Metal Spa

Strada San Rocco, 28 - 14018 Villafranca d'Asti - Italy

tel. +39 0141 933811

Email:contact@nobilmetal.it - Sito internet: www.nobilmetal.it

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centro antiveleni, Azienda ospedaliera "Papa Giovanni XXIII", tossicologia clinica, Dipartimento di farmacia clinica e farmacologia, piazza OMS 1, Bergamo - Tel. 800883300

Centro antiveleni, Azienda ospedaliera universitaria Careggi, U.O. Tossicologia medica, via Largo Brambilla 3, Firenze - Tel. 0557947819

Centro antiveleni, Azienda ospedaliera universitaria riuniti, viale Luigi Pinto 1, Foggia - Tel. 0881732326

Centro antiveleni, Azienda ospedaliera Niguarda Ca' Grande, piazza Ospedale Maggiore 3, Milano - Tel. 0266101029

Centro antiveleni, Azienda ospedaliera "Antonio Cardarelli", III Servizio di anestesia e rianimazione, via Antonio Cardarelli 9, Napoli - Tel. 0817472870

Centro antiveleni, Centro nazionale d'informazione tossicologica, IRCCS Fondazione Salvatore Maugeri Clinica del lavoro e della riabilitazione, via Salvatore Maugeri 10, Pavia - Tel. 038224444

Centro antiveleni, Ospedale pediatrico Bambino Gesù, Dipartimento emergenza e accettazione DEA, piazza Sant'Onofrio 4, Roma - Tel. 0668593726

Centro antiveleni del Policlinico "Agostino Gemelli", Servizio di tossicologia clinica, largo Agostino Gemelli 8, Roma - Tel. 063054343

Centro antiveleni Policlinico "Umberto I", PRGM tossicologia d'urgenza, viale del Policlinico 155, Roma - Tel. 0649978000

Centro antiveleni dell'Azienda ospedaliera universitaria integrata (AOUI) di Verona sede di Borgo Trento, piazzale Aristide Stefani, 1 - 37126 Verona - Tel. 800011858

### RUBRIQUE2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Org. Perox. E, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit est instable et peut prendre feu pour entrer en contact avec des sources de chaleur

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations qu'elles peuvent durer plus de 24 heures ; si porté pour entrer en contact avec la peau, il provoque l'inflammation ; s'inhalé lui provoque des irritations aux manières respiratoires.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

2.1.2 Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger UE: voir la RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:



Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS02, GHS07 - Attention

Code(s) des mentions de danger:

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235 - Tenir au frais.

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Stockage

P411 - Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.

P420 - Stocker séparément.

Contient:

Propylene glycol dimethacrylate, hydroxypropyl methacrylate, 2,2-Ethylenedioxydiethyl dimethacrylate, Methacryloyloxyethyl succinate, hydroperoxyde de cumène, acide méthacrylique, méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, 1,2 acetyl phenylhydrazine, 1,4-Naphtoquinone

UFI: E720-30D9-P00S-VH98

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. ?M2 ?B Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
hydroxypropyl methacrylate	>= 30 < 50%	Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319	ND	27813-02-1	248-666-3	01-2119490 226-37
2,2-Ethylenedioxydiethyl dimethacrylate	>= 5 < 10%	Skin Sens. 1, H317	ND	109-16-0	203-652-6	01-2119969 287-21
hydroperoxyde de cumène	>= 1,00 < 3,00%	Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 2, H411 Limits: Skin Corr. 1B, H314 %C >=10; Skin Irrit. 2, H315 3<= %C <10; Eye Dam. 1, H318 3<= %C <10; Eye Irrit. 2, H319 1<= %C <3; STOT SE 3, H335 1<= %C <10; Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	617-002-00-8	80-15-9	201-254-7	01-2119475 796-19
Methacryloyloxyethyl succinate	>= 1 < 3,00%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318	ND	20882-04-6	244-096-4	01-2120137 902-58
1 2 acetyl phenylhydrazine	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 3, H301; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317;	ND	114-83-0	204-055-3	ND

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335				
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Note: D	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319	607-124-00-X	868-77-9	212-782-2	01-2119490 169-29
acide méthacrylique Note: D	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1A, H314 Limits: STOT SE 3, H335 %C >=1;	607-088-00-5	79-41-4	201-204-4	01-2119463 884-26
Propylene glycol dimethacrylate	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	ND	7559-82-2	616-239-4	ND

## RUBRIQUE4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dans un ambient très aéré.  
APPELER UN DOCTEUR.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.  
Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,  
Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Maintenir lointain des flammes libres et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une température ne dépassant pas °C (à préciser par le fabricant).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public :

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

## RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

acido metacrilico

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public :

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage  
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Matériaux adaptés aux contacts courts ou aux projections (recommandé : indice de protection minimum 2, correspondant à > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374) : Caoutchouc Nitrile (NBR ; >= 0,4 mm d'épaisseur).

Matériaux également adaptés au contact direct prolongé (recommandé : indice de protection minimum 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation conformément à la norme EN 374) : Caoutchouc Nitrile (NBR ; >= 0,4 mm d'épaisseur).

Les indications sont basées sur des données bibliographiques et des informations provenant des fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de substances similaires. Il convient de rappeler que - en raison de multiples facteurs d'influence (par exemple la température) - la durée de vie utile d'un gant de protection contre les agents chimiques peut dans la pratique être beaucoup plus courte que le temps de perméation identifié selon la norme EN 374. S'il y a des signes d'usure, les gants doivent être remplacés.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:  
cumene idroperossido  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

## RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquido	
Couleur	verde	
Odeur	delicato	
Seuil olfactif	nas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	nas pertinent	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 149 °C	
Inflammabilité	nas pertinent	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	nas pertinent	
Point d'éclair	> 93 °C	
Température d'auto-inflammabilité	nas pertinent	
Température de décomposition	nas pertinent	
pH	nas pertinent	
Viscosité cinématique	nas pertinent	
solubilité(s)	miscible in Acétone	
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	nas pertinent	
Pression de vapeur	0,3 mbar (20 °C)	
Densité et/ou densité relative	1,1 g/cm <sup>3</sup>	
Densité de vapeur relative	nas pertinent	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

a) Explosifs

i) sensibilité aux chocs  
Pas pertinent

ii) effet du chauffage en milieu confiné  
Pas pertinent

iii) effet de l'inflammation en milieu confiné  
Pas pertinent

iv) sensibilité aux chocs

Pas pertinent

v) sensibilité au frottement

Pas pertinent

vi) stabilité thermique

Pas pertinent

vii) colis

Pas pertinent

b) Gaz inflammables

i) Tci/limites d'explosion

Pas pertinent

ii) vitesse de combustion fondamentale

Pas pertinent

c) Aérosols

Pas pertinent

d) Gaz comburants

Pas pertinent

e) Gaz sous pression

Pas pertinent

f) Liquides inflammables

Pas pertinent

g) Solides inflammables

i) vitesse de combustion ou durée de combustion en ce qui concerne les poudres métalliques

Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si la zone mouillée a été franchie

Pas pertinent

h) Substances et mélanges autoréactifs

i) température de décomposition

Pas pertinent

ii) propriétés de détonation

Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration

Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné

Pas pertinent

v) puissance explosive, le cas échéant

Pas pertinent

i) Liquides pyrophoriques

Pas pertinent

---

j) Solides pyrophoriques

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit lors du versement ou dans les cinq minutes qui suivent, en ce qui concerne les solides sous forme de poudre

Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si les propriétés pyrophoriques peuvent changer au fil du temps

Pas pertinent

k) Substances et mélanges autochauffants

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit et indiquant l'élévation maximale de température obtenue

Pas pertinent

ii) résultats des tests de dépistage visés à l'annexe I, section 2.11.4.2, du règlement (CE) no 1272/2008, s'ils sont pertinents et disponibles

Pas pertinent

l) Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau. Les informations suivantes peuvent être fournies

i) identité du gaz émis, si elle est connue

Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si le gaz émis s'enflamme spontanément

Pas pertinent

iii) taux d'évolution des gaz

Pas pertinent

m) Liquides comburants

Pas pertinent

n) Solides comburants

Pas pertinent

o) Peroxydes organiques

i) température de décomposition

Pas pertinent

ii) propriétés de détonation

Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration

Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné

Pas pertinent

v) puissance explosive

Pas pertinent

p) Corrosif aux métaux

i) métaux corrodés par la substance ou le mélange

Pas pertinent

---

Pas pertinent

iii) référence à d'autres sections de la fiche de données de sécurité concernant les matériaux compatibles ou incompatibles

Pas pertinent

q) Explosifs désensibilisés

i) agent désensibilisant utilisé

Pas pertinent

ii) énergie de décomposition exothermique

Pas pertinent

iii) vitesse de combustion corrigée (Ac)

Pas pertinent

iv) propriétés explosives de l'explosif désensibilisé dans cet état

Pas pertinent

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

a) sensibilité mécanique

Pas pertinent

b) température de polymérisation auto-accélérée

Pas pertinent

c) formation de mélanges poussières/air explosibles

Pas pertinent

d) réserve acide/alcaline

Pas pertinent

e) taux d'évaporation

Pas pertinent

f) miscibilité

Pas pertinent

g) conductivité

Pas pertinent

h) corrosivité

Pas pertinent

i) groupe de gaz

Pas pertinent

j) potentiel redox

Pas pertinent

k) potentiel de formation de radicaux libres

Pas pertinent

---

- l) propriétés photocatalytiques  
Pas pertinent

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec du carbamate, métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec du ditiocarbamate, fluorure organique, sulfure inorganique, agents oxydants forts.

Il peut être enflammé pour entrer en contact avec les métaux élémentaires.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 8.064,5 mg/kg

ATE(mix) dermal = 40.740,7 mg/kg

ATE(mix) inhal = 150,0 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cumene idroperossido

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

acido metacrilico

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

cumene idroperossido

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

### RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

### RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 2922



#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: LIQUIDO CORROSIVO TOSSICO, N.A.S. (cumene idroperossido, acido metacrilico, 1,4 Naftochinone)

ADR/RID/IMDG: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (hydroperoxyde de cumène, acide méthacrylique, 1,4-Naphtoquinone)

ICAO-IATA: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (cumene hydroperoxide, methacrylic acid, 1,4-Naphthalenedione)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 8

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : 8 + 6.1

ADR: Code de restriction dans tunnel : C/D

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 0

IMDG - EmS : F-A, S-B

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: I

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport doit être effectué par agréé véhicules transportant des marchandises dangereuses conformément aux exigences de l'édition en vigueur de l'accord et les dispositions des réglementations nationales A.D.R.

Le transport doit être effectué dans l'emballage d'origine et dans des emballages qui sont faits de matériaux résistants au contenu et non susceptibles de générer avec cette réaction dangereuse. Les employés au chargement et au déchargement de marchandises dangereuses ont reçu une formation appropriée sur les risques présentés par les prêts et sur les procédures possibles en cas de situations d'urgence

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

### RUBRIQUE15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

P6b - SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:  
HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
HP13 - Sensibilisant

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)  
Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16. Autres informations

### 16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 = Toxique par inhalation.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Procédure de classement: Sur la base de données de test  
H315 - Provoque une irritation cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires. Procédure de classement: Méthode de calcul  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. directive 1999/45/CE et les mises à jour
2. la directive 67/548/CEE et ses modifications et ajustements
3. le règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. le règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
5. règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
6. Règlement (CE) n° 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
8. le règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
9. l'Index de Merck et 10.
10. gestion d'innocuité des produits chimiques
11. Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
12. pièce INRS-Centre
13. toxicologie et hygiène Patty-industriel
14. N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## CEKA BOND



Publié le 12/04/2024 - Ver. n. 2 du 05/02/2025

# 15 / 15

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

### Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents

---